

POINT PRESSE22 octobre 2024 - Orléans













Organismes de Sécurité sociale et JUSTE DROIT dans les 6 départements de la Région Centre-Val de Loire

Les organismes de Sécurité sociale de la Région Centre-Val de Loire se fédèrent pour agir conjointement en faveur du « juste droit ».

Le juste droit consiste pour les organismes de Sécurité sociale à veiller à ce que les assurés sociaux perçoivent tous leurs droits et rien que leurs droits. Cela les conduit à lutter A LA FOIS certes contre la fraude sociale mais également contre le non-recours aux droits.

Ce souhait de cette action de communication conjointe s'inscrit dans notre volonté commune de la juste utilisation des fonds publics et de la lutte contre la pauvreté, thème central des politiques publiques territoriales notamment dans le cadre des Pactes de solidarité départementaux.

Différentes études réalisées récemment montrent qu'en moyenne, 30 % des personnes à faibles revenus, qui pourraient bénéficier de prestations sociales, ne les perçoivent pas faute de les avoir demandées.

Toutes les prestations sont concernées, parmi les motifs du non-recours : la méconnaissance des droits, la complexité des démarches, le refus d'être stigmatisé...

En parallèle, des prestations sont indument perçues du fait de manœuvres qualifiées de frauduleuses ou des cotisations ne sont pas recouvrées (changement de situation non signalé, fausse déclaration, travail dissimulé...).



1

L'action des organismes sociaux pour lutter contre le non-recours aux droits

Chaque organisme de Sécurité sociale agit pour que chacun soit rétabli dans ses droits.

Carsat

Action d'information sur le droit à la retraite au sein des entreprises, auprès de personnes en difficultés et auprès d'intervenants relais

- Webinaires d'information sur la retraite et l'action sociale
- Information auprès de demandeurs d'emplois, de personnes en arrêt de travail longs ou en invalidité,
- Information auprès des personnels des Cpam, des Caf, des Udaf, des centres pénitentiaires, des ESAT pour relais auprès des populations concernées.

Actions proactives consistant à aller vers des publics potentiellement bénéficiaires

- Retraités à faibles ressources éligibles à l'allocation de solidarité aux personnes âgées
- Bénéficiaires de pension de réversion

- Développement de partenariats avec des structures venant en aide aux personnes en difficultés : les restos du cœur, le secours populaire, le secours catholique, les petits frères des pauvres ...,
- Mise en place d'une organisation interne ad hoc avec la création d'une direction spécialisée dans l'accès aux droits,
- Extension des actions « d'aller vers » des bénéficiaires potentiels détectés grâce au datamining.



Urssaf

L'accent est mis sur la garantie de données sociales fiables qui conditionne la gestion efficace de la collecte des cotisations sociales. Les actions de l'Urssaf concernent principalement :

La fiabilisation des données déclarées avec les employeurs ... pour sécuriser les droits des salariés

Pour assurer la qualité des données transmises via la Déclaration sociale nominative (DSN) effectuée par les employeurs, des actions sont mises en place : des contrôles pour fiabiliser le « montant net social » (MNS), des croisements de données pour contrôler dans la DSN l'exactitude de l'assiette plafonnée et des détections des anomalies au fil de l'eau. L'ensemble de ces actions va permettre de simplifier la gestion de l'accès aux droits, de sécuriser les montants de ces droits, et de lutter contre le non-recours au RSA et à la Prime d'Activité dès le 1er octobre 2024 pour 5 CAF en France avant la généralisation de ce dispositif à tout le territoire en 2025. Ainsi, à ces échéances, les déclarations de revenu trimestrielles à transmettre aux CAF par les bénéficiaires seront pré-renseignées avec le Montant Net Social transmis par les Urssaf aux CAF.

La fiabilisation des données déclarées par les travailleurs indépendants... pour sécuriser leurs droits

- Dispositif HELP, rendez-vous coordonnés avec la Carsat, partenariat avec la Caf,
- Action sociale financée par le conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI),
- Offre « créateur » pour les travailleurs indépendants (accompagnement et formations des créateurs et repreneurs d'entreprise).

Les perspectives

Pour les employeurs : généraliser les contrôles automatiques sur la DSN, déployer à compter de 2026 la DSN de substitution, renforcer le partenariat avec les tiers déclarants (Experts-comptables, Centres de gestion agréés...), développer les comptes rendus métiers et suivi DSN, labelliser les logiciels de paie, accompagner les partenaires.

Pour les travailleurs indépendants : accentuer la promotion du dispositif HELP, renforcer le partenariat avec les tiers déclarants.

Et la poursuite du déploiement du dispositif de solidarité à la source pour simplifier, sécuriser et automatiser plus encore l'accès aux droits des citoyens.



MSA

La MSA intervient sur toutes les branches de la protection sociale pour les assurés relevant du monde agricole.

A ce titre, la MSA lutte contre le non-recours aux droits sociaux avec la plupart des dispositifs déployés par la Carsat, l'URSSAF, la CPAM et la CAF, notamment : l'information sur les droits à la retraite, la fiabilisation des données déclarées par les employeurs, les partenariats avec les associations, les actions « d'aller vers »,

La particularité de la MSA porte sur l'instauration de rendez-vous prestations avec une vue à 360° dans le cadre de son guichet unique, ainsi que le déploiement de campagnes de communication dédiées.

Les Rendez-Vous Prestations

Dispositif créé en 2008 qui vise à accompagner les personnes en grande précarité ou qui vivent une situation personnelle difficile (séparation, perte d'un proche...) sur l'ensemble des droits en santé, famille, retraite, invalidité et prestations extra-légales.

Des campagnes de communication annuelles :

- 1 Via le portail « mesdroitssociaux.gouv.fr » pour une simulation de ses droits,
- Ciblées : vers les jeunes (réalisation d'un guide), la famille (webinaire), les retraités.

- Prolonger les « Rendez-vous prestations »,
- Créer un concours pour les lycéens et étudiants afin qu'ils imaginent comment sensibiliser les jeunes sur leurs droits potentiels, un jeu de société pour animer les évènements locaux, ainsi qu'un guide pour les demandeurs d'emploi,
- Développer des webinaires à destination des responsables RH d'entreprises agricoles afin qu'elles assurent un relai auprès des salariés (ex : sur la retraite).



CPAM

La Complémentaire santé solidaire

Il s'agit d'une aide pour payer ses dépenses de santé en cas de ressources modestes. Selon les ressources, elle ne coûte rien ou moins d'un euro par jour et par personne. Plusieurs actions ont été menées pour faire connaître la complémentaire santé solidaire :

- Avec la Caf : à destination notamment des allocataires avec un petit quotient familial, bénéficiant du RSA ou adultes handicapés,
- Avec France travail : un mailing annuel est adressé aux demandeurs d'emploi bénéficiaires potentiels,
- Auprès des jeunes (missions locales, centres de formation des apprentis...),
 d'associations (Restos du cœur par exemple), ou encore les centres pénitentiaires,
- A destination des structures d'accompagnement à la personne,
- Auprès des demandeurs d'asile.

La mission accompagnement en santé

Il s'agit d'une démarche complète qui permet de fluidifier le parcours des assurés et faciliter l'ouverture, la connaissance des droits, l'accès territorial comme financier aux soins.

Les actions « d'aller-vers »

- Les patients en affection de longue durée sans médecin traitant

 Plusieurs actions ont été déployées en 2023 (prise de contact avec les médecins,
 campagne d'appels sortants, travail avec les structures coordonnées...) permettant
 ainsi à de nombreux patients en affection longue durée de trouver un médecin traitant,
- Les étudiants : Les Cpam ont signé une convention de partenariat avec l'Université de Tours et le Crous d'Orléans-Tours pour mieux accompagner 34 000 étudiants dans leur accès à la santé.

- Développer les partenariats avec les associations venant en aide aux personnes à faibles ressources,
- Déployer une campagne d'information nationale en novembre 2024 afin de sensibiliser les actifs, bénéficiaires potentiels de la complémentaire santé solidaire.



CAF

101 Caf départementales composent la branche Famille de la Sécurité sociale. Elles conduisent des actions selon leurs partenariats locaux et leurs territoires.

Le travail partenarial est complété par la mise en place d'actions proactives à destination des usagers visant à lutter contre le non-recours, la suspension des droits et les indus.

- Actions de lutte contre l'illectronisme par l'accompagnement des partenaires qui œuvrent dans ce domaine sur les territoires. L'illectronisme accroit considérablement le risque de non-recours et freine ainsi l'accès au droit,
- Démarches pro-actives pour anticiper les contacts avec les usagers via des campagnes emailing ou SMS afin d'éviter, selon les cas, le non-recours, la suspension des droits, et/ ou les indus,
- Travaux d'amélioration des détections des publics potentiels et prévention des ruptures de droits avec notamment l'envoi d'une campagne emailing d'accès aux droits à la prime d'activité.
- Organisation de formations des partenaires afin de faciliter l'accès aux droits des usagers (France Services, structures accompagnant les réfugiés, etc.).
- Mise en place de circuits facilitant l'accès aux droits et aux services des publics fragilisés (par exemple : jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance (ASE), préparation de sortie d'incarcération, Help pour les travailleurs indépendants).

- Renforcer le travail partenarial,
- Mettre en œuvre les outils permettant une meilleure détection des publics potentiels,
- Poursuivre l'accompagnement des usagers en difficulté avec les démarches en ligne,
- Mettre en place des circuits de prévention de rupture de parcours.
- Dans le cadre du chantier de modernisation des prestations sociales visant à simplifier et à renforcer l'accès aux droits, le déploiement en janvier 2024 du montant net social pour les bénéficiaires du RSA et de la Prime d'activité a été une première étape dans la mise en oeuvre de la solidarité à la source. La deuxième étape de cette réforme, qui prévoit le pré-remplissage des déclarations trimestrielles de ressources (DTR), sera généralisée en mars 2025.



Les organismes de la Sécurité sociale de la région développent leur collaboration pour agir ensemble en faveur des non-recourants

- Sensibilisation et information réciproque sur nos organisations et nos prestations pour mieux détecter et orienter les publics en situation de non-recours – ex : Carsat explique la retraite aux conseillers de la Caf et de la Cpam,
- Organisation interne facilitée avec la désignation de référents non-recours,
- Participation aux initiatives locales type expérimentation « territoire zéro non-recours » (Loir-et-Cher),
- Participation au dispositif HELP pour les travailleurs indépendants en difficultés (commerçants, artisans, professions libérales) pour faciliter leur prise de contact avec les organismes de Sécurité sociale,
- Interventions conjointes auprès d'acteurs de la précarité ou de publics en difficulté,
- Rdv coordonnés Carsat Urssaf pour les débiteurs de cotisations sociales proches de l'âge de la retraite,
- La Cpam et la Caf proposent des temps d'information (droits, démarches, accompagnement par une sage-femme référente, ...) aux femmes enceintes,
- Communication commune Urssaf / Caf auprès des travailleurs indépendants avec de faibles revenus sur leur éligibilité potentielle à des prestations comme le RSA, la Prime d'activité,
- Participation de l'Urssaf à une campagne nationale d'information des travailleurs indépendants classiques bénéficiaires du RSA / Prime d'activité sur le choix d'option possible relatif à leurs cotisations sociales,
- Une présence dans les espaces France Services pour être au plus proche de nos assurés.

- Mener des actions conjointes d'information auprès des structures intervenant auprès des personnes en situation difficile ou de précarité,
- Pour les travailleurs indépendants, accentuer la promotion et l'activation du dispositif HELP.



Non recours aux droits - Chiffres clés 2023

Carsat

- + de 3 100 personnes informées sur la retraite sur leur lieu de travail,
- + de 1 700 demandeurs d'emploi informés sur leur future retraite (36 réunions d'information avec France travail),
- 163 personnes en arrêt maladie longue durée ou invalidité informées sur leur future retraite, dans les Cpam,
- 338 assurés identifiés comme potentiellement éligibles à l'Allocation solidarité personnes âgées contactés,
- 519 assurés identifiés comme potentiellement bénéficiaires d'une retraite du régime général au titre d'une courte période de travail salarié contactés.

Urssaf

- 252 dossiers HELP instruits en 2023 (+ 52 % par rapport à 2022),
- 67 rendez-vous coordonnés Urssaf/Carsat proposés en 2023,
- 200 travailleurs indépendants inscrits à l'offre « Créateur »,
- 325 « Aide au cotisant en difficultés », 128 « Aide financière exceptionnelle » et 15 «
 Accompagnement départ à la retraite » accordés pour un montant global de 2 millions d'euros.

MSA

- 722 rendez-vous prestations proposés avec un taux d'ouverture de droits de 26,3 %,
- Les droits ouverts concernent :
 - La santé avec le plus souvent les prestations en nature, la complémentaire santé solidaire, les pensions d'invalidité,
 - La famille avec le plus souvent les prestations logement, les prestations en lien avec la garde d'enfants, la prime naissance, la prime d'activité, le RSA et les allocations familiales,
 - La retraite avec le plus souvent les retraites de réversion.



CPAM

Dans le Loiret,

- 71 130 assurés bénéficient de la complémentaire santé solidaire,
- 1546 accompagnements réalisés par la Mission accompagnement en santé,
- 3 578 patients en affection longue durée ont trouvé un médecin traitant suite à l'action « D'aller vers ».

Dans la Région,

- 240 325 assurés bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire,
- 5 831 accompagnements par les Missions Accompagnement santé,
- 10 581 patients en ALD de la région Centre- Val de Loire de trouver un médecin traitant

CAF du Loiret

Dans le Loiret,

- 22 519 rendez-vous proposés (physiques, téléphone ou visio) qui contribuent à éviter le non-recours pour des raisons d'illectronisme,
- Démarches pro-actives :
 - 66 campagnes locales emailing et SMS envoyées en supplément des campagnes nationales,
 - 2 156 familles accompagnées dans le cadre des offres de travail social suite à la détection d'une situation difficile (séparation, décès, violences conjugales, etc.),
 - 57 situations de travailleurs indépendants en difficulté prises en charge,
 - 44 dossiers ouverts suite à la campagne d'accès aux droits à la prime d'activité pour un montant moyen de 220 euros mensuel.



2

L'action des organismes sociaux pour prévenir et lutter contre la fraude

Actions propres

Carsat

Les principaux types de fraudes détectés sont :

- Dissimulation d'une vie en concubinage ou de ressources , pour percevoir des prestations sous conditions de ressources,
- Non-respect de la condition de résidence dans le cadre de L'ASPA,
- Production de bulletins de salaires falsifiés pour générer des droits à retraite injustifiés,
- Usurpation d'identité et production d'un faux RIB pour percevoir la retraite d'un autre assuré social.

En 2023, 51 % des fraudes concernent les ressources, 16 % la situation familiale, 14 % la carrière et 11 % les conditions de résidence.

Les sanctions encourues/ appliquées :

- Avertissement, pénalité financière, dépôt de plainte,
- Recouvrement/Récupération des sommes indument perçues.

- Agir le plus amont possible : fiabiliser les données relatives à la carrière,
- Cibler les domaines et sources de fraude potentiellement les plus élevés,
- Renforcer l'information des publics sur les conditions de versement des prestations afin de dissiper les incompréhensions et réduire les « zones de flou »,
- **Porter une attention particulière** aux fraudes à l'identité et au relevé d'identité bancaire.



Urssaf

La lutte contre la fraude est un sujet majeur au regard des enjeux économiques et sociaux : préserver les droits sociaux des salariés (droits à la retraite notamment), contribuer à une concurrence loyale entre les entreprises et sécuriser le financement de notre protection sociale.

Une équipe dédiée, composée d'une dizaine d'inspecteurs, intervient à plusieurs niveaux : des actions de contrôles ciblées, des contrôles aléatoires ainsi que des actions de prévention accompagnées de démarches d'informations.

Les principaux types de fraudes détectés sont :

- Dissimulation totale ou partielle d'activité,
- Dissimulation totale ou partielle d'emploi salarié,
- Recours à la sous-traitance.

Les secteurs les plus touchés :

- Le commerce de détail,
- Les hôtels-cafés-restaurants,
- Le BTP.
- Les activités de transport.

Les sanctions encourues/ appliquées en cas de délit de travail dissimulé :

- Redressement des cotisations sociales non réglées,
- Application de majorations de redressement,
- Le cas échéant, sanctions pénales prononcées par les tribunaux.

- Poursuivre l'investissement dans la lutte contre la fraude avec un maillage plus fort entre le travail dissimulé et le contrôle comptable d'assiette,
- Poursuivre la détection des dossiers à forts enjeux,
- Renforcer les synergies partenariales.



MSA

Tous les services de la MSA sont mobilisés autour des moyens d'investigations tant dans la recherche de pistes de fraude (nouvelles requêtes de détection) que dans l'instruction des dossiers suspicieux.

Les principaux types de fraudes détectés sont :

- La sur cotation, le non-respect de la nomenclature générale des actes professionnels ainsi que de la réglementation, notamment par les professionnels de santé et taxis,
- Les fraudes liées à la tarification et la facturation de la part des Ephad,
- La fraude documentaire identitaire issue des assurés,
- La minoration volontaire de l'assiette des cotisations et contributions éligibles.

Les sanctions encourues/ appliquées :

- Pénalités minimales,
- Dépôts de plainte,
- Rappels aux textes,
- Taxations d'offices.

- Poursuivre et renforcer la synergie autour de la sensibilisation à la lutte contre la fraude avec les différents services métiers et partenaires,
- Veiller à l'exactitude des déclarations, garantie d'un jeu loyal de la concurrence et respect des droits des salariés,
- Appliquer la charte du cotisant contrôlé qui précise les droits et devoirs du cotisant et de la MSA.



CAF

La prévention et la lutte contre la fraude sont des préoccupations constantes des Caisses d'Allocations Familiales, qui investissent chaque année davantage le sujet.

Il existe plusieurs typologies de fraudes qui vont de la dissimulation de ressources ou d'une situation familiale à l'usurpation d'identité ou la fraude à la résidence. Les fraudes sont détectées soit à l'occasion du traitement du dossier de l'allocataire, d'échanges de données avec les partenaires, de la réalisation de contrôles sur pièces ou sur place.

Chaque année, la moitié des dossiers sont contrôlés avec des outils performants. Au-delà des équipes propres à la fraude, les Caf disposent, pour cela, de contrôleurs dédiés aux contrôles sur place et de gestionnaires formés aux contrôles sur pièces.

En 2023, 1 286 fraudes ont été détectées par les Caf de la région Centre - Val de Loire pour un montant de 10 millions € sur 3,05 milliards € versés.

Les sanctions encourues par les allocataires sont les suivantes :

- Avertissements,
- Pénalités administratives,
- Dépôts de plainte auprès du Procureur de la République.

- Travailler en étroite collaboration avec le service national de lutte contre la fraude à enjeux, en particulier sur les situations à risque (économie des plates-formes, fraude à la résidence, usurpations) et en utilisant le Big data. Les contrôleurs de ce service seront prochainement dotés de pouvoir de police judiciaire.
- Poursuivre et amplifier les coopérations inter-organismes (échanges de données, partage d'alertes, opérations de contrôle coordonnées).
- Sensibiliser les équipes en charge du contrôle sur les nouveaux risques de fraude (ex : poursuite des formations sur la détection de faux documents, analyse des risques liés aux cryptomonnaies, utilisation des réseaux sociaux).
- L'utilisation des ressources transmises par les employeurs dans la cadre de la solidarité à la source garantit la connaissance par la Caf des ressources perçues par les allocataires et limitent dans le même temps les risques de fraude.



CPAM

Les Cpam de la Région Centre-Val de Loire déploient une stratégie anti-fraude nationale renforcée avec comme priorités : mieux évaluer les fraudes, les détecter plus efficacement, renforcer les contrôles, sanctionner plus vite pour faire cesser les remboursements indus et innover face aux nouvelles pratiques.

La lutte anti-fraude s'appuie sur une progression constante des moyens de détection et de contrôle humains et de sanctions (+100% de pénalités financières en 1 an)..

La lutte contre la fraude occupe plus d'une cinquantaine d'agents spécialisés sur la région Centre-Val de Loire.

Face à la complexité et l'évolution constante des formes de fraudes, l'Assurance Maladie place l'innovation au cœur de sa stratégie. En 2025, 60 cyber-enquêteurs disposant de prérogatives de police judiciaire pourront mener des opérations d'infiltration et d'investigation dans le champ du numérique.

Les principaux types de fraudes détectés :

Par les assurés : cumul indemnités/activité, faux arrêts de travail vendus via les réseaux sociaux, fraudes aux droits, trafic de médicaments, .

Ils représentent 60 % des fraudes et 35 % du montant total des fraudes.

Par les professionnels de santé et les établissements : actes fictifs, surfacturation ... Les professionnels de santé et les établissements de santé représentent 40 % des fraudes en nombre pour 65 % du préjudice financier.

Evolution des fraudes:

12,9 millions d'euros de fraudes détectées et stoppées en région Centre-Val de Loire en 2023 (+ 63 % par rapport à 2022).



Les sanctions encourues/ appliquées :

- Procédures pénales (signalements article 40 du Code de procédure pénale ou plaintes pénales),
- Procédures conventionnelles,
- Pénalités financières.

- Placer l'innovation au cœur de la stratégie de lutte contre la fraude (recours à des nouveaux outils sophistiqués de détection, développement des services numériques en santé ordonnance numérique par exemple),
- Piloter le pôle interrégional d'enquêteurs judiciaires nouvellement créé.



Les organismes de la région collaborent depuis près de 15 ans pour prévenir et lutter ensemble contre la fraude

Les organismes de Sécurité sociale :

- Echangent systématiquement leurs informations lors de chaque ouverture de dossier de suspicion de fraude (étude des ressources, résidence, situation familiale) – objectif : confronter les informations détenues par tous les services et faire ressortir les incohérences qui peuvent être révélatrices d'une fraude,
- S'informent des suspicions de fraudes / des anomalies détectées susceptibles d'avoir des conséquences frauduleuses pour d'autres opérateurs – ex : demandes médicales autorisations de longs séjours à l'étranger,
- S'informent et se forment réciproquement à leurs spécificités pour adopter des pratiques communes efficaces,
- Mènent des actions communes auprès des tribunaux,
- Mènent des actions communes auprès de certains publics,
- Coopèrent avec d'autres acteurs publics impliqués dans la lutte contre la fraude :
 CODAF (dépendants de la préfecture), police, gendarmerie...

Perspective commune

- Rencontrer les procureurs de la République.
- Sensibiliser aux cryptomonnaies les équipes en charge du contrôle.



Lutte contre la fraude - Chiffres clés 2023

Carsat

336 contrôles ont été clos en 2023 (+ 15,46 % par rapport à 2022)

Taux d'efficacité des contrôles menés

• 53,87 % avec 18 fraudes et 163 fautes détectées (46,74 % en 2022)

Préjudices financiers détectés

- En 2023 (évolution par rapport à 2022) :
 - Préjudices constatés : 848 082 euros (+ 0,03 %),
 - Préjudices évités : 7 293 753 euros (+ 21,18 %),
 - Total préjudices : 8 141 835 euros (+ 18,57 %).

Urssaf

805 actions de contrôle et de prévention ont été réalisés (dont 178 actions ciblées et 606 actions de prévention).

Les redressements notifiés sont passés de 12,86 millions d'euros en 2022 à 22,62 millions d'euros en 2023, soit une progression de 75,6 %.

MSA

- 1 090 000 euros de préjudice détecté,
- 232 fraudes comptabilisées :
 - 198 fraudes subies pour un montant de 982 932 euros,
 - 34 fraudes évitées pour un montant de 107 225 euros.

CAF du Loiret

Dans le Loiret,

350 dossiers retenus avec une qualification frauduleuse (285 en 2022). 35 % d'entre eux ont un préjudice sur une période de 3 ans (43 % en 2022).

Montant moyen des fraudes: 8 363 euros (9 106 euros en 2022).

Montant total du préjudice : 2 927 005 euros (+ de 2 500 000 euros en 2022).



CPAM

En région Centre-Val de Loire :

- 12,9 millions d'euros de fraude détectées en 2023.
 - + 63 % par rapport à 2022.
- 493 procédures contentieuses; +100% de pénalités financières

Dans le Loiret :

Préjudice subi : 2 450 675 euros, Préjudice évité : 1 698 494 euros.



Carsat Centre - Val de Loire

C'est la caisse d'assurance retraite et de santé au travail. Elle intervient au profit des actifs (salariés et travailleurs indépendants), retraités et entreprises du régime général sur tout le territoire de la région Centre Val de Loire.

Ses missions:

- Préparer et payer les retraites,
- Accompagner les personnes ayant des difficultés liées à un état de santé,
- Favoriser l'autonomie des séniors,
- Prévenir et tarifer les accidents et maladies d'origine professionnelle.

Chiffres clés:

- 686 000 salariés 621 000 retraités (dont 95.000 ex travailleurs indépendants) 80 600 établissements couverts,
- 6,3 milliards d'euros de prestations versées,
- 788 collaborateurs.

- 3960 (retraite, vie à la retraite)
- 3646 (accompagnement social)
- 3679 (tarification et prévention des accidents du travail et maladies professionnelles)
- carsat-cvl.fr



Urssaf Centre-Val de Loire

Ses missions:

- Assurer le financement de la protection sociale au quotidien,
- Garantir les droits sociaux et l'équité entre tous les acteurs économiques,
- Accompagner tous les employeurs et entrepreneurs au bénéfice du développement économique et social.

Chiffres clés:

- 9,49 milliards d'euros (montants encaissés pour 2023),
- 291 530 comptes usagers,
- 507 collaborateurs,
- 6 sites.
- 3 centres nationaux : Praticiens et Auxiliaires Médicaux (Pam-C) conventionnés par l'Assurance Maladie à Bourges ; Cotisation Subsidiaire Maladie (Centre National CSM) à Châteauroux ; Centre National Paie du Recouvrement (CNPR) à Olivet.

- Employeurs : 3957 ; Indépendants : 3698; Autres statuts : urssaf.fr
- Espace en ligne : urssaf.fr
- Actualités de la région Centre-Val de Loire : https://centrevaldeloire.urssaf.fr/



MSA Beauce Cœur de Loire

La MSA BCL intervient sur les départements du Cher, de l'Eure-et-Loir et du Loiret. Elle assure, au travers de son guichet unique, la protection sociale globale de l'ensemble de la profession agricole : exploitants, employeurs de main-d'œuvre, salariés actifs et retraités ainsi que leurs ayants droit.

Ses missions:

- Verser toutes les prestations obligatoires : santé, famille, retraite, accident du travail et maladie professionnelle,
- Assurer le recouvrement des cotisations et contributions sociales, de l'assurance chômage et des cotisations conventionnelles pour de nombreux organismes,
- Prendre en charge la médecine du travail ainsi que la prévention des risques professionnels,
- Proposer une offre de services sur les territoires ruraux non exclusivement réservée à des publics agricoles.

Chiffres clés:

- 144 782 ressortissants.
- 588 millions d'euros de prestations versées,
- 440 millions d'euros de cotisations appelées,
- 281 collaborateurs,
- 3 sites principaux : Bourges, Chartres, Orléans et 9 points d'accueil répartis sur les trois départements.

- 02.37.999.999 pour les particuliers
- 02.48.55.40.50 pour les exploitants ou employeurs de main d'œuvre
- bcl.msa.fr



CAF du Loiret

Ses missions:

Les missions de la Caf se concrétisent par : le versement direct de prestations aux familles ; l'accompagnement social des allocataires ; le soutien aux partenaires en les aidant à réaliser leurs projets à destination des habitants de leur territoire en termes de conseils techniques et de subventions d'investissement ou de fonctionnement.

Les missions s'orientent autour de 4 grands axes :

- La petite enfance,
- L'enfance et la jeunesse,
- Le logement et le cadre de vie,
- La solidarité et l'insertion.

Chiffres-clés:

Dans le Loiret

- 131 691 allocataires,
- 682 304 habitants couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit 48,9 % de la population totale du département,
- 823 800 408 euros de prestations versées + 48 597 088 euros au titre de l'action sociale,
- Montant mensuel moyen versé : 521 euros,

- **3230**
- caf.fr
- I inkedIn



CPAM du Loiret

Ses missions:

La caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) du Loiret joue un rôle majeur au service de la protection de la santé en permettant à chacun de se faire soigner quelles que soient ses ressources. Elle agit en lien avec les autres acteurs locaux et ses partenaires. Ses grandes missions sont l'affiliation des bénéficiaires, le remboursement des soins et le versement des revenus de remplacement, en portant une attention particulière aux plus fragiles. Elle mène des actions de prévention et accompagne les assurés dans la préservation de leur santé.

En tant qu'assureur, elle régule les dépenses et s'assure de la qualité des soins en encourageant les bonnes pratiques, en favorisant la coordination des acteurs et en luttant contre les abus et les fraudes. Elle s'appuie pour cela sur l'expertise de plus de 500 collaborateurs, répartis sur l'ensemble du département au sein des sites principaux situés à Orléans, Montargis et Gien, et qui partagent le même mot d'ordre au service de la santé pour tous : agir ensemble, protéger chacun.

- Pour toute information : Ameli,fr
- Au plus près de son domicile en Espace France Service
- Pour contacter la CPAM :
 - Ameli.fr
 - **3646**



Vos contacts presse

Caf du Loiret

Ophélie Maillard ophelie.maillard ocaf45.caf.fr 02 38 51 50 37

Carsat Centre-Val de Loire

Joffrey Baranger joffrey.baranger@carsat-centre.fr 02 38 81 50 27

CPAM du Loiret

Gabrielle Prou gabrielle.prou@assurance-maladie.fr 07 64 49 53 12

MSA Beauce Cœur de Loire

Dominique Huvette huvette.dominique@bcl.msa.fr 02 37 30 45 12

Urssaf Centre-Val de Loire

Valérie Pouillot **polecomm.cvl@urssaf.fr** 06 19 24 59 65